

**COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE ANTIDOPAGE**

**9 octobre 2008**

Le 24 juin 2008, lors de la Semaine de Kiel 2008, M. Paul MEILHAT a, de façon délibérée et réitérée, omis de s'inscrire en tant qu'entraîneur, s'est trouvé dans la zone de course en infraction avec les Instructions de course et ne s'est pas rendu à la convocation du Jury international, provoquant ainsi la disqualification de quatre équipages français.

Ces faits constituent une violation manifeste et délibérée des règles applicables à la manifestation en cause ainsi qu'à celles de l'ISAF prévoyant un rapport à l'autorité nationale. Ils constituent en outre une atteinte à la bienséance à l'égard de la FFVoile et de tiers. Ils ont par ailleurs causé, d'une part, du tort aux équipages disqualifiés et, d'autre part, un préjudice à la renommée de la France lors d'une compétition internationale

En conséquence, la Commission nationale de discipline a prononcé le retrait provisoire de la licence FFVoile de M. Paul MEILHAT pour une durée de 6 mois, dont deux mois assortis du sursis, sanction applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.